



**Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal
du jeudi 20 décembre 2018 à 20h**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile
- SCHUMPP Jean-Marie

Absents excusés :

- BALTAZAR Zélia : procuration donnée à ECKLY Christophe
- SCHWUTTGE Séverine : procuration donnée à SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain : procuration donnée à SCHAAL Denis

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

Monsieur GILGENMANN, Maire, invite l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage aux victimes de la fusillade de Strasbourg et en soutien aux forces de l'ordre et de secours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif au contrat de mise à disposition de personnel par l'Association Réagir, la proposition de contrat ayant été réceptionnée la veille.

ACCEPTÉ à l'unanimité

Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du château 67640 ICHTRATZHEIM

Messagerie : mairie.ichtratzheim@orange.fr - Site internet : www.ichtratzheim.fr

Téléphone : 03 88 64 15 54 Fax : 03 90 29 84 23

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 11h30

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme BOHN Sylvie est proposée comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018

Remarque : le point 6 de l'ordre du jour a été traité en premier.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2018 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

3. ES Gaz : contrat de fourniture de gaz naturel au presbytère

Monsieur Grégory GILGENMANN, expose à l'Assemblée, que le contrat pour la fourniture de gaz au presbytère est arrivé à échéance.

Il est nécessaire de signer un nouveau contrat avec ES Energies Strasbourg seul distributeur dans la commune.

ES propose un contrat qui permet de garantir une tarification du kWh fixe et non révisable, avec les caractéristiques suivantes :

- Tarif de kWh = 0.04708 € HT
- Tarif de l'abonnement : 440,88 € HT/an, indexé sur l'abonnement du tarif réglementé
- Durée du contrat : 3 ans

Vu l'exposé de Monsieur GILGENMANN,

Considérant les avantages d'une tarification du kWh fixe et non révisable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accepter le contrat proposé par ES Energies Strasbourg
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents

APPROUVÉ à l'unanimité

4. CDG67 : adhésion à la convention de participation mutualisée complémentaire santé et participation financière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de la mutualité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : MUT'EST,

Vu l'avis du CTP en date du 14/11/2018,

Vu l'exposé de Mme Sylvie BOHN, secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

- **Décide** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque **SANTE**
 - a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin
 - b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant forfaitaire annuel de participation par agent sera de 360 €

- **Prend acte** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

- **Prend acte** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- **Autorise** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

APPROUVÉ à l'unanimité

5. CCCE : approbation du rapport de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « sorties écoles » et « abonnement internet des écoles »,

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » et « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « sorties écoles » et « abonnement internet des écoles »,

Entendu l'exposé M. GILGENMANN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le rapport de la CLECT ci-joint

APPROUVÉ à l'unanimité

6. Mise à disposition de personnel extérieur : Association Réagir

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, rappelle que la commune fait appel à l'Association Réagir pour la mise à disposition de personnel pour le nettoyage du bâtiment mairie-école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** avec effet au 01/01/2019 de renouveler le contrat annuel de mise à disposition de personnel, avec l'Association Réagir
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents

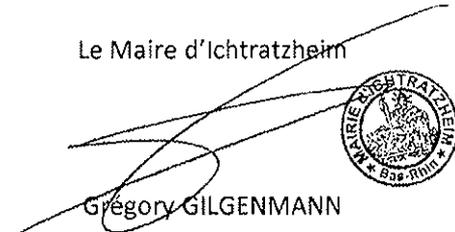
APPROUVÉ à l'unanimité

7. Informations

- Allée Princesse IBUDA : réunion de travail le 18/12/2018 en présence des résidents, du CMCIC-Foncier et de BEREST
- Chiens dangereux et signalement en mairie
- Déjections canines
- Ponts sur le ban de la commune : recensement
- Borne du millénaire : travaux de mise en valeur le 05/01/2019
- Adjudication bois le 10/01/2019, et différents entretiens de la forêt prévus
- Poids lourds : projet de signalisation à l'entrée du village et place de la mairie
- Stationnement intempestif des véhicules dans les rues de la commune : organisation décrite dans le bulletin communal.

Fait à Ichtratzheim, le 21 décembre 2018

Le Maire d'Ichtratzheim


Grégory GILGENMANN

